

Tirage au sort INFACO

Règlement complet du tirage au sort dans le cadre du jeu concours Facebook pour remporter des places pour la finale du SuperCross 2023.

1. Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par la société INFACO, domiciliée au 35 bois de Roziès à Cahuzac-sur-Vère (81140), désigné ci-après « l'Organisateur ».

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

2 places "Carré Or - Adulte" d'une valeur de 86€ chacune soit 172€ au total.

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant. Le lot ne comprend pas les frais de déplacements, de logement ou tout autre frais annexes pour jouir du gain. La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer le lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

3. Conditions de participation

Le jeu-concours est accessible à tous sans restriction, sur Facebook du 16 octobre au 2 novembre 2023. Il est accessible à tous sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Préciser en commentaire avec qui la personne voudrait partager son lot

Possibilité de partager la publication et d'aimer la page (sans pour autant que cela représente un critère).

4. Frais de participation

Le présent jeu concours est un tirage au sort sans obligation d'achat, il ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

5. Modalités de participation

La participation au jeu concours est ouverte à compter du lundi 16 octobre 18h au 2 novembre 23h.

La participation est limitée à une par foyer (même nom de famille et/ou même adresse).

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant doit respecter les conditions de participation mentionnées dans l'article 3 du présent règlement. Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les inscriptions conformes pour désigner le vainqueur.

6. Désignation des gagnants

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante par tirage au sort, réalisé grâce au logiciel de hasard plouf-plouf.fr, le vendredi 3 novembre 2023 à 10h.

Le gagnant sera contacté par message privé sur Facebook pour organiser les modalités de remise du lot.

C'est le service marketing d'INFACO qui réalisera le tirage au sort et prendra contact avec le gagnant.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 3 novembre 2023 au gagnant, directement contacté par l'Organisateur. L'Organisateur se laisse la possibilité de communiquer le nom du gagnant sur n'importe quel marketing et à toute fin marketing.

8. Contributions des participants

Le gagnant s'engage à accepter d'être recontacté après le concours et la jouissance de leur lot, pour recueillir un témoignage. Ce support pourra être utilisé à toute fin marketing.

9. Données personnelles

S'agissant d'un concours Facebook, les données personnelles des participants ne sont pas collectées. Seules les coordonnées du gagnant, et notamment son adresse mail, seront collectées pour la remise du lot. L'Organisateur s'engage à ne pas réutiliser ces données à des fins commerciales.

10. Responsabilité

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu concours.

Par ailleurs, l'Organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis à disposition et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article ci-dessous.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

11. Accessibilité du règlement

Le règlement peut être consulté librement sur le site infaco.com/fr. Sur demande, il pourra également être envoyé par mail à n'importe quel moment avant/pendant/après le concours sur simple demande auprès de l'Organisateur.

12.Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu concours les soumet à la loi française. Toute contestation doit être adressée à l'adresse mentionnée dans l'article 1 au plus tard le 17 novembre 2023 (cachet de la poste faisant foi).